

claré qu'il y avait un marché pour nos pommes en Grande-Bretagne, mais que cette dernière ne pouvait les acheter à cause de l'écart entre nos devises. S'il en est ainsi, cet organisme devrait prendre les moyens d'échanger nos pommes contre un produit de Grande-Bretagne qu'on peut vendre au Canada, et contourner ainsi le problème du change.

J'ai pensé que le ministre avait parlé trop vite lorsqu'il a dit qu'on ne voulait pas de nos pommes en Grande-Bretagne. Je suis sûr qu'on en veut. Mais, tant que nous n'aurons pas résolu le problème monétaire, nous ne les vendrons pas et, pour contourner cette difficulté, nous n'avons qu'à troquer les pommes de la Nouvelle-Écosse contre des denrées que nous pouvons utiliser au Canada.

M. Nowlan: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat; mais, comme le ministre a soulevé la question des pommes de la Nouvelle-Écosse et qu'on a formulé des observations facétieuses, je crois qu'il y a lieu de faire la lumière sur un ou deux points à cet égard. J'espère que le député de Cap-Breton-Sud n'a pas voulu laisser entendre que l'entreprise privée était la seule responsable de la mévente des pommes dans la vallée d'Annapolis. De fait, la plupart des députés savent que la vente a été confiée à une commission où étaient représentés tous les secteurs de l'industrie. Les difficultés, et elles ont été considérables, sont attribuables, non aux maladroites de l'initiative privée, mais aux restrictions en matière de change.

Le ministre a dit qu'on n'a même pas pu donner nos pommes. Il voudra bien m'aider à faire disparaître tout malentendu à cet égard. Cela m'étonne que la Corporation commerciale canadienne ait eu des pommes à donner. Le ministre n'hésitera pas à déclarer que la Corporation n'a jamais vu à la vente de nos pommes. Depuis un an, c'est l'organisme de l'État qui s'est occupé de cette vente. Nous n'avons pas demandé à la Corporation de s'en charger et elle ne s'en est pas chargée.

Quand la Corporation a-t-elle offert des pommes à la Grande-Bretagne et quand cette dernière les a-t-elle refusées? Si je pose cette question, c'est que, nonobstant les observations récentes du ministre de l'Agriculture, nous avons vendu nos pommes à la Belgique à un bas prix, pendant que celle-ci vendait à la Grande-Bretagne, à un prix plus élevé, des pommes de qualité inférieure. Sauf erreur, la Grande-Bretagne a acheté des pommes de qualité inférieure de l'Italie, ancien belligérant avec lequel nous n'avons pas encore, que je sache, conclu un traité de paix. J'ai pris la parole uniquement pour demander qu'on dissipe cette confusion.

[M. Gillis.]

Le très hon. M. Howe: La Corporation commerciale canadienne ne s'occupe pas des pommes. Je songeais au gouvernement qui avait transmis une offre de pommes qu'il avait reçue d'une des coopératives, pas celle de la Nouvelle-Écosse. On a transmis cette offre à l'Angleterre, qui l'a refusée.

M. Nowlan: Ce devait être la coopérative de Colombie-Britannique.

Le très hon. M. Howe: Nous avons envoyé au Royaume-Uni beaucoup de compote de pommes et de pommes sèches de la Nouvelle-Écosse, expédiées franc à bord du navire. Je crois que ces deux transactions démontrent qu'il n'existe pas de débouchés considérables pour les pommes en Angleterre.

M. Thatcher: La politique ministérielle empêche-t-elle la société de prendre part à de telles transactions? Dans le cas de l'affirmative, le ministre n'étudierait-il pas l'opportunité de modifier la politique ministérielle afin de permettre à la société d'écouler, au besoin, quelques-uns de nos excédents de produits?

Le très hon. M. Howe: La société n'est pas l'organisme approprié à une telle fin, à moins qu'on ne prenne les dispositions nécessaires pour s'en servir comme organisme de vente.

M. Jaenicke: Le rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne déclare que, jusqu'à la fin de mars 1948, elle a exercé les fonctions d'organisme de l'État pour placer des contrats d'une valeur totale de 55,795,419 dollars. Serait-ce trop demander au ministre que de le prier de fournir des renseignements à point, y compris les contrats qui ont été conclus depuis lors? Je désire savoir sur quelle denrée portait chaque contrat.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas la liste sous la main. Il serait peut-être préférable que nous discussions ce point lors de l'examen du bill en comité.

M. Jaenicke: La liste ne pourrait-elle pas être consignée au hansard?

Le très hon. M. Howe: Le tableau que j'ai ici comprend les achats effectués pour les services de défense, ainsi que les achats faits pour d'autres gouvernements. Je pourrai faire un tableau et le distribuer demain.

M. Fulton: Le ministre n'accèdera-t-il pas à la demande de l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) qui voudrait que le bilan fût reporté au 31 décembre dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à la 2e lecture du bill? Nous pourrions alors décider si cette somme supplémentaire de 2 millions et demi est vraiment nécessaire.